



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la VILLE DE SAINT-GAUDENS

Séance du 18 juillet 2022

N°2022-54		L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Gaudens, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Belvédère, à 20h30
Nombre de conseillers		
En exercice	33	
Présents	25	

Présents :

Jean-Yves DUCLOS, Jean-Luc SOUYRI, Magali GASTO-OUSTRIC, Eric HEUILLET, Isabelle RAULET, Josette CAZES, Joël GUILLERMIN, Evelyne RIERA, Pierre SAFORCADA, Marie-Pierre BITEAU, Béatrice MALET, Jean-François AGNES, Vincent PUYMEGE, Céline RICOUL, Manuel ISASI, Arminda ANTUNES, Didier LACOUZATTE, Laura FINI, Anette DEGOUL, Jean-François SENAC, Mireille GUERGUIL-NICOLAS, Pascal BORIES, Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT

Absents excusés représentés par pouvoir :

Alain PINET	donne pouvoir à Eric HEUILLET
Annie NAVARRE	donne pouvoir à Evelyne RIERA
Benoit CAMPO-CASTILLO	donne pouvoir à Pierre SAFORCADA
Sébastien GIRAUDO	donne pouvoir à Joël GUILLERMIN
Nathalie MORENO	donne pouvoir à Céline RICOUL
Fanette ARIAS	donne pouvoir à Manuel ISASI
Corinne MARQUERIE	donne pouvoir à Annabelle FAUVERNIER
Yves CAZES	donne pouvoir à Frédéric IMBERT

Secrétaire de séance : Laura FINI

* * * *

**NUIT DES ASSOCIATIONS
TARIF 2022**

Rapporteur : Eric HEUILLET, Adjoint au Maire délégué au sport et à la vie associative

La commune organise chaque année la « Nuit des Associations », événement ouvert aux associations locales, comprenant un repas et une soirée dansante.

Cette manifestation aura lieu le 15 octobre 2022 au parc des expositions à Villeneuve de Rivière.

Il est proposé à l'assemblée de modifier le tarif adopté par délibération en date du 13 décembre 2021 et de fixer à 20 euros par personne, le tarif d'entrée pour l'édition 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2021-90 du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2021 relative aux droits de voirie et aux produits des services,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le tarif d'entrée à la « Nuit des Associations »,

ENTENDU l'exposé de Monsieur HEUILLET, Adjoint au Maire délégué au sport et à la vie associative

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE de fixer le tarif d'entrée à la « Nuit des Associations » qui aura lieu le 15 octobre 2022 au parc des expositions à Villeneuve de Rivière à 20 euros par personne,

DIT que le produit de la vente des billets est encaissé par la régie de recettes du service culturel.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Yves DUCLOS